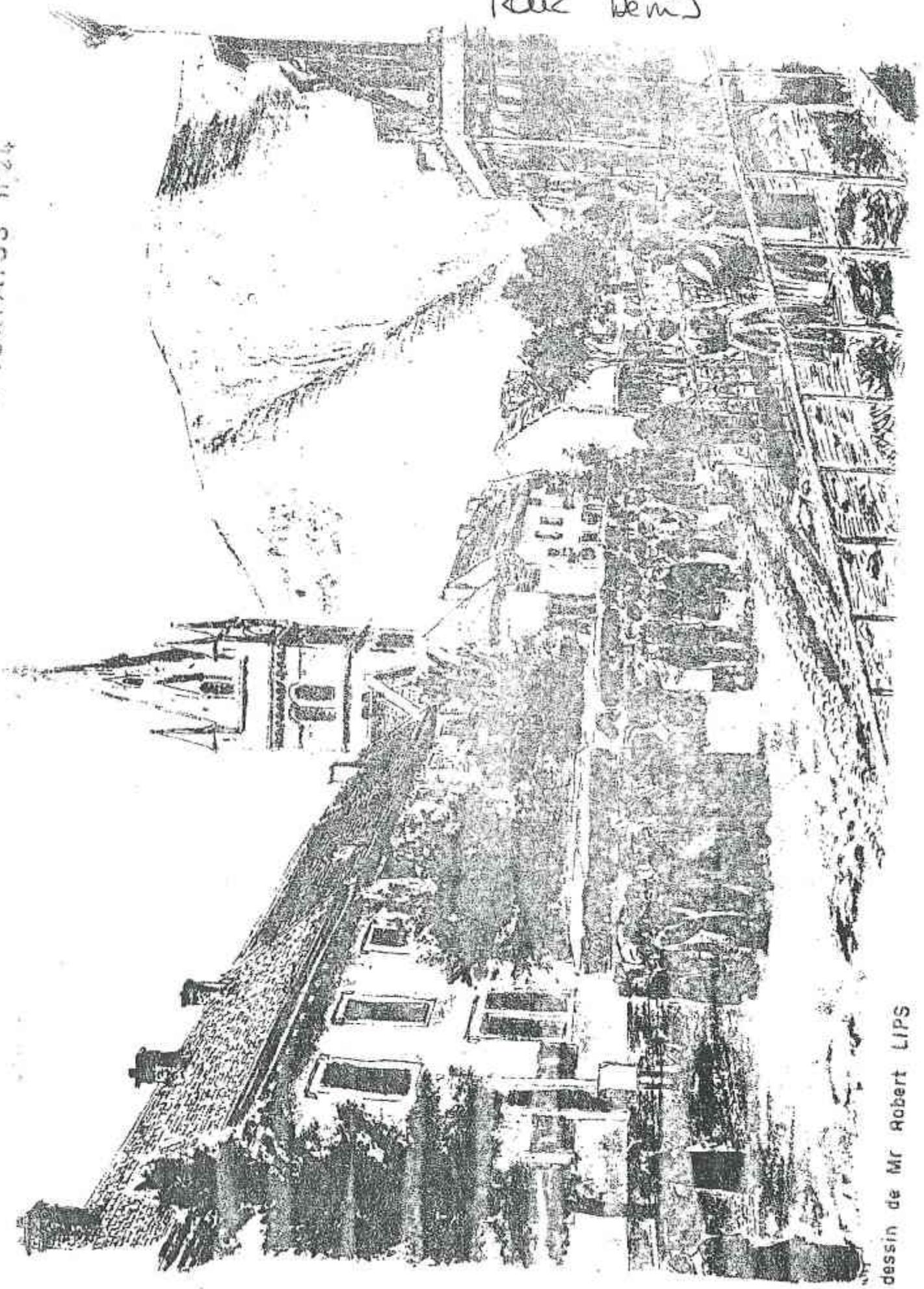


Rue Denis

LAURENCE CORPUS N. 24



dessin de Mr Robert LIPS

La Communauté Thérapeutique A R G I L E s'installe à CORPS

Malgré un temps clément le docteur CARDIN, maire de Corps et conseiller général et Paul Datry, président du conseil l'A.S.S. "ARGILE" recevaient de nombreux amis venus inaugurer samedi 29 avril les nouveaux locaux de la communauté thérapeutique.

S'étaient déplacés pour apporter leur soutien à cette initiative chalceureuse: Mr Maugiron, maire de Susville, suppléant de Mr Maisonnat, député qui s'était excusé. MM. Fargou, sénateur, maire de Crolles Bossand président de la commission des Affaires Sociales du conseil général; Couettoux, maire de Pont-de-Claix, conseiller général; Vincent, maire des Côtes-de-Corps, président du syndicat intercommunal; MM. les maires d'Anbel, de Beaufin, de Pellafol et La Salette.

On notait d'autre part la présence de Mme le Docteur Eyward, de la D.D.A.S.S., du lieutenant Fargou commandant la compagnie de Gendarmerie de la Mure et du chef Mazeas, de la brigade de Corps.

Les membres du Conseil municipal et de nombreux "Corpatus" n'avaient pas manqué d'apporter leurs encouragements à cette oeuvre humanitaire. Dans le cadre accueillant de l'hôtel "La Roseraie", le docteur Cardin remerciait tout d'abord l'assistance en notant la part prise par ses amis du Conseil Général dans l'implantation de l'ARGILE à Corps.

Paul Datry pronait ensuite la parole et traçait un court résumé de la genèse de l'association destinée à aider les jeunes ayant des difficultés de toutes sortes dans une société peu soucieuse de leur situation. Il a ensuite fixé les objectifs principaux d'ARGILE: s'insérer le plus étroitement possible dans la vie de la commune, saisir le budget, se créer des ressources économiques propres, affirmer ses propres conceptions de la lutte contre toutes les formes de perversions, création d'un foyer, d'un centre socio-culturel, d'un centre d'aide par le travail et d'ateliers protégés permettant une réelle insertion sociale.

Tout en remerciant, l'aide apportée par les divers organismes intéressés par l'expérience, Paul Datry a demandé un peu plus de sollicitude de la part de l'administration.

Marcel Dispagno, directeur de la communauté a repris plus en détail les points abordés par Mr Datry, présenté l'équipe d'animateurs et tenu à donner la parole au jeune Bruno délégué des membres de l'accueil dont on nota le discours éloquent.

Mr Bossand et Mme Eyward ont apporté enfin toute l'assurance et la sympathie que vouent le conseil général et la D.D.A.S.S. à l'expérience originale qui se joue à Corps.

Un buffet campagnard a permis ensuite à tous les assistants d'un peu mieux se connaître.

AVIS IMPORTANT

Bal de la couture

Samedi, 20 Mai, à 21h., salle des fêtes de Corps, grand bal de la couture et au cours de la soirée, présentation des modèles réalisés par l'atelier de couture. Venez nombreux.

NOUS AVONS FAIT UN BEAU VOYAGE.: Projection des diapositives du voyage en Italie, vendredi 26 Mai à 21h. salle de la Mairie.

"LE BOIS JOLI" de mon VILLAGE

Tout près de ma maison
est un bois joli
Joli! Joli!

Sur la branche d'un chêne
Le coucou a chanté
Pour toi, pour moi;
Le coucou a chanté.

J'ai ouvert la fenêtre.
Par une nuit, sans lune,
Sous un ciel étoilé
J'entends le doux murmure,
Du ruisseau qui descend
A travers bois et prés.

Un petit rossignol s'est approché de moi.
Des perles d'eau ruissellent
Le long de mes joues blêmes,
Où les pleurs et les ans
Ont creusé des sillons.
- Qu'as-tu amie, dis-moi
Pourquoi ton cœur saigne?
Ce soir c'est le printemps,
C'est la vie qui renaît !

- Je pense "Au bois Joli"
De mes jeunes années
Le long de son sentier moussu,
Je cueillais en chantant
Des humbles violettes
Dans mes petites mains
Je serrais très fort
Le bouquet odorant
Que j'apportais alors
A ma chère maman.

L'été des belles filles
Aux joues roses
En robe de dentelle,
S'en allaient riant,
Chantant, gaiement,
Aux bras de leurs galants
En tournant leurs ombrelles.



.....

Les grands sapins rieurs
Abritaient leurs amours,
Leurs serments échangés
Et leurs baiser voles.
Et dans le bois joli
Le vent, les oiseaux, et les fleurs,
Criaient en même temps
Le bonheur et l'amour.

Rossignol, mon ami
Je voudrais, que tu sois
Ce soir le compagnon
Qui dans le bois joli
Serrait très fort ma main
En me disant "je t'aime"
Tu t'envoles? Tu me quittes?
Et tu ne chantes plus
Où vas-tu ?
Vois comme je suis seule!
Il fait froid, le village s'endort
Je ferme la fenêtre.

J. ARBOUET

AVIS DE LA MAIRIE

Il est rappelé à tous les usagers, que le ramassage des poubelles a lieu les mardis, vendredi et samedi matin.

Par mesure d'hygiène, il est demandé que les poubelles soient munies de couvercles et sorties 1 heure avant le passage du camion.

Les abus seront sanctionnés.

L'Association Culture et Loisirs prépare une fête costumée pour le 18 Juin, avec le concours de la Delphinale, groupe folklorique dauphinois.

Pour que ce soit une réussite, tous les parents et les personnes intéressées, sont invitées à une réunion le mercredi 17 Mai à 21h., salle de la Mairie.

Objet : Déroulement de la fête.

CARNET ROSE

Nous avons appris avec plaisir la naissance de: Lionel 2ème enfant au foyer de Mr et Mme Jacky LAURENT, employé des Ponts et Chaussées.

de Frédéric, 2ème enfant au foyer de Mr et Mme Christian GRAND petit fils de Mr et Mme Joseph GRAND.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux bébés et nos sincères félicitations à leur famille.



REGIE DEPARTEMENTALE DES VOIES FERRÉES DU DAUPHINÉ . 4 PLACE DE VERDUN, 38017 GRENOBLE CEDEX . B.P. N° 406
Téléphones : Direction - Excursions 54.73.02 (3 lignes groupées) Gare centrale 44.57.22 Messageries 54.40.70 Garage 42.23.40

autocars v.f.d.

GRENOBLE, le 14 MARS 1978

LE DIRECTEUR

à

Monsieur le Docteur CARDIN
Conseiller Général
38970 CORPS

Monsieur le Conseiller général,

Sur votre proposition, le Conseil Général lors de sa séance du 5 janvier 1978 a émis un voeu concernant la réouverture du bureau des cars rue Montorge à destination de LA MURE et GAP.

J'ai le plaisir de vous informer que ce voeu sera satisfait dès le 1^{er} Avril prochain. La salle d'attente sera ouverte au public les jours ouvrables de 7 H à 18 H 30 mais hors la présence d'un guichetier qui aurait une activité trop réduite. Les billets seront donc délivrés par les chauffeurs.

Le passage par le Square Dr Martin qui n'intéresse pas la très grande majorité de la clientèle sera supprimé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Général, en mes sentiments distingués.

R. MANSAT.

adressés à M. l'Agent Comptable
à la Régie Départementale V.F.D.
C.P. GRENOBLE 5400-15 F
P. C. GRENOBLE 50 B 155

DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

GROUPE D'ÉTUDES
et de
PROGRAMMATION

Adresse Postale :

Direction de l'Équipement G.E.P.
45 X
38040 Grenoble Cedex

COMMUNE DE CORPS

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Réunion du GROUPE DE TRAVAIL en MAIRIE
le JEUDI 9 MARS 1978 à 15 heures

Référence à rappeler :

GEF/SR/PL/1P/n°

- C O M P T E - R E N D U -

Le GROUPE de TRAVAIL créé le 13 Décembre 1976 par arrêté préfectoral et modifié le 28 Avril 1977 en vue de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la commune de CORPS, s'est réuni en Mairie le JEUDI 9 MARS 1978 à 15 heures.

Étaient présents :

MM. CARDIN	Maire
PELLISSIER	1er Adjoint
ROUX	2ème Adjoint
Mme DAVIN	Conseillère Municipale
MM. RIVIERE	Membre Consultatif
BOUVIER	Membre consultatif
EYMARD	Membre consultatif
CEYDAN	Membre consultatif
RICARD	Membre consultatif
HAUDOUR	pour M. PAPVAGE, Président Chambre de Commerce et d'Industrie
MARTIN	D.D.A.
DRONOT	ITPE - Subdivision D.D.E.
EYCHOND-LARTAZ ...	Urbaniste D.D.E./G.E.P.
LANDEROIN	ITPE - DDE/GEF

Excusé :

M. L'Ingénieur en Chef des Mines

o o
o

.../...

M. le Maire ouvre la séance à 15 heures.

Cette séance est essentiellement réservée à l'examen du Règlement d'Urbanisme. Le projet de ce Règlement d'Urbanisme a été communiqué à chaque membre du GROUPE de TRAVAIL afin que son contenu puisse être examiné.

Ce projet est lu et commenté par l'Urbaniste et par le représentant de la Direction Départementale de l'Équipement.

Les articles suivants font l'objet de modifications :

- Article UA1 - UTILISATIONS OU OCCUPATIONS DU SOL INTERDITES -

- le 1er alinéa sera rédigé ainsi :

- les installations soumises à autorisation et les installations soumises à déclaration telles qu'elles sont définies par la loi 76.663 du 19.7.1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

- Article UA2 - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL AUTORISEES SOUS CONDITION -

- le 2ème alinéa sera rédigé ainsi :

- les installations soumises à autorisation et les installations soumises à déclaration telles qu'elles sont définies par la loi 76.663 du 19.7.1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

- Article UA11 - MATERIAUX ET ELEMENTS DE FACADE -

- le 3ème alinéa est modifié comme suit :

- lorsque des fermetures extérieures sont réalisées, les volets ou persiennes en bois s'imposent.

En conséquence sont interdits :

- . Les persiennes métalliques
- . Les volets roulants qu'ils soient plastiques, métalliques ou en bois.

- Article UPE - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL
AUTORISEES SOUS CONDITION -

- Le 1er alinéa sera rédigé ainsi :

- Les installations soumises à autorisation et les installations soumises à déclaration telles qu'elles sont définies par la loi 76-563 du 19-7-1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

- Article UA11 et UB11 - ASPECT EXTERIEUR -

....

- Le 4ème et 5ème alinéa - il y a lieu de remplacer la phrase

- * " Les enduits seront rustiques de ton beige clair, ton sable ou pierre"

par

- " Les enduits seront révisés à la chaux blanche et au sable jaune pour obtenir une teinte beige, ils seront coupés à la truelle et en aucun cas devront présenter des rugosités excessives voulant accuser le caractère rustique".

- Article M02 - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL AUTORISEES
SOUS CONDITION -

....

- Le 2ème alinéa sera rédigé ainsi :

- Les constructions à usage d'habitation des exploitants agricoles et les installations liées à l'exploitation.

Pour l'application de ce paragraphe sont considérées comme exploitation agricole celles qui atteignent la surface minimum d'installation (S.M.I.) : article 130-1, 138-1 du Code Rural. Toutefois cette limitation de surface n'est pas opposable aux agriculteurs installés à la date de publication du P.O.S.

- Article ND2 - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL AUTORISEES
SOUS CONDITION -

....

Au 2ème alinéa - il y a lieu de remplacer :

- Les abris utilisés pour l'élevage

par

- Les installations et équipements pastoraux.

....

Les autres articles sont adoptés tels qu'ils furent
rédigés au projet de Règlement d'Urbanisme.

EXAMEN d'un cas particulier :

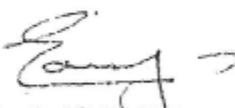
- CU demandé par M^e DUCRUY -

pour les parcelles cadastrées n° 30 et 31 de la section A -
d'une superficie totale de 9000m².

Ces parcelles sont situées dans une zone NC et de
faible glissement. La construction d'un ensemble de chalets
ne sera pas autorisée sur ces parcelles.

M. le Maire lève la séance à 18 heures.

L'INGENIEUR des T.P.E.
Chef du Secteur Montagne


P. LANDERQUIN

26 AVR. 1978

78100

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

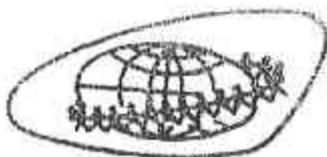
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission Départementale du Conseil Général a, lors de sa séance du 21 avril 1978 décidé d'octroyer à votre commune une subvention de 33 500 F pour la réparation des dégâts causés à la voirie par les orages.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

LE PRÉSIDENT,


Louis FERNANDEZ
DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

Monsieur le Dr Gérard CARDIN
Maire de CORPS
38970 CORPS



club léo lagrange

182, COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE
Téléphone 76.86.80.79

Grenoble,
le 13 avril 1978

Cher(e)s amis Corpatus,

Lors d'une réunion du Conseil Municipal du mois de Janvier, les personnes présentes ont discuté de la création d'une association à Corps. Cette association aurait pour but d'organiser la vie culturelle du village durant l'été mais également toute l'année.

Cette définition est celle du Club Léo Lagrange. Mais l'hypothèse d'implanter notre association à Corps s'est heurté à l'opposition formelle de certains.

Et pourtant ! Durant les 4 mois passés à Corps en étés 1976 et 1977, nous avons essayé, avec nos modeste moyens, de répondre aux attentes des Corpatus, du Syndicat d'initiative et des Touristes. Pour les premiers ce fut la création du "Petit Corpatus" que nous avons voulu ouvert à tous. Les nombreux spectacles, café-théâtre et autres manifestations ont touché, aussi bien des gens de Corps et de la région, que les estivants. Les expositions et surtout celles de l'été dernier ont été un franc succès plus de 3 000 visiteurs en juillet et août 1977.

Alors pourquoi cette décision ? aurions nous à un moment donné commi des erreurs, lésé les intérêts de quelques uns, froissé des susceptibilités ? Si oui, personne ne nous en a fait part au cours des nombreuses discussions que nous avons eu avec les responsables du Syndicat d'Initiative.

Cet été nous ne serons pas des vôtres et nous le regrettons. A celles et ceux qui continuerons notre action, nous souhaitons bonne chance dans leur entreprise.

Je tiens au nom de tous mes camarades, à remercier encore une fois, les nombreuses personnes qui nous ont accueilli, aidé, conseillé durant notre séjour à Corps.

Bien Cordialement

Michel HUSSER

Directeur du Club Léo Lagrange de
Grenoble et responsable de l'animation à Corps

Ile de Pâques

Préparation : 30 mn. Cuisson : 7-8 mn pour le caramel et 7-8 mn pour la crème.

6 personnes : 2 feuilles de gélatine (dans les pharmacies ou les charcuteries), 2 cuill. à soupe d'eau bouillante, 150 g de sucre en morceaux pour le caramel, 6 blancs d'œufs, 50 g de sucre, 150 g de petits œufs à la liqueur. Crème anglaise : 6 jaunes d'œufs, 1 litre de lait, 1 gousse de vanille, 125 g de sucre. Caramel : 100 g de sucre, 3 ou 4 cuill. d'eau, un fillet de citron.

Trempez la gélatine dans un bol d'eau froide pendant 10 mn, puis égouttez et faites fondre dans 2 cuill. d'eau bouillante. Faites suer à chaud. Imbibez d'eau les morceaux de sucre et commencez lentement la cuisson afin d'obtenir un caramel brun doré. Pendant cette cuisson, battez les blancs en neige. Quand elle est ferme, ajoutez le sucre (50 g) et la gélatine. Quand le caramel est à point, versez-le en filet sur le bord de la terrine contenant les blancs tout en battant ceux-ci avec un fouet. Laissez tiédir et incorporez-y la moitié des petits œufs à la liqueur. Versez dans un moule à charlotte humidifié et mettez au réfrigérateur jusqu'au lendemain.

Crème à la vanille. Versez le lait bouillant vanillé sur les jaunes et le sucre travaillés. Épaississez à feu doux en remuant. Retirez du feu juste avant ébullition. Laissez refroidir et conservez au réfrigérateur.

Démoulage. Glissez une lame entre la mousse et le moule. Plongez 10 secondes le fond du moule dans l'eau chaude. Retournez-le au milieu d'un plat à entremets. Le gâteau ne se vicolle qu'au bout de quelques secondes. Versez la crème autour. Parsemez à la surface la reste d'œufs à la liqueur.

PÂTES AUX ÉPINARDS

(4 personnes)

2 paquets d'épinards en branches surgelés, 1 noix de beurre, sel, poivre, noix muscade, thym, laurier, 2 œufs, 100 g de gruyère râpé, 200 g de pâtes cuites (reste).

Faites dégeler doucement les épinards dans une casserole avec le beurre. Salez, poivrez, ajoutez une pincée de noix muscade, de thym et de laurier en poudre. Laissez cuire les légumes pendant quelques minutes une fois dégelés et, hors du feu, ajoutez les œufs battus et la moitié du fromage râpé. Beurrez un plat allant au four et à la table; disposez dans le fond une couche d'épinards, recouvrez de pâtes, puis du reste d'épinards. Saupoudrez de fromage et faites cuire 25 mn à four chaud. Accompagnez d'une salade verte.

COURONNE DE POISSON

(6 personnes)

Émiettez la chair de 500 g de poisson cuit (reste). Faites tremper 100 g de mie de pain dans 3 dl de lait avec une pincée de sel, faites cuire cette panade sur feu doux en remuant à la cuillère en bois. Hors du feu, mélangez-la au poisson, ajoutez ensuite 100 g de gruyère râpé et 125 g de petits champignons de couche cuits et émincés finement. Rectifiez l'assaisonnement et incorporez délicatement 3 blancs d'œufs battus en neige. Versez la préparation dans un moule en couronne beurré et saupoudré de chapelure. Faites cuire 20 mn au four et au bain-marie. Servez avec une sauce béchamel enrichie des 3 jaunes d'œufs restant ou avec une sauce Mornay.

GÂTEAU AUX POMMES

Caramélisez un moule à manqué. Tapissez le fond du moule de tranches de pommes assez épaisses. Fouettez 1 jaune d'œuf avec 60 g de sucre. Ajoutez 80 g de beurre fondu et 80 g de farine alternativement. Joignez 1/2 sachet de sucre vanillé, la blanc en neige et 1/2 c à café de levure en poudre. Versez sur les fruits en couche mince. Faites cuire 30 mn environ à four moyen. Démoulez, les fruits doivent se trouver au-dessus.

Tarte Carioca

Préparation : 30 mn. Cuisson : 30 mn (thermostat 5-5 - 210° C).
6 personnes. Pour la pâte : 125 g de farine, 75 g de noix râpées finement, 60 g de beurre, 50 g de sucre en poudre, 1/2 cuill. à café de sel, 1 jaune d'œuf, 3 ou 4 cuill. de lait. Pour la garniture : 2 œufs, 100 g de sucre, 2 dl de café très fort, 1 cuill. à soupe de farine, 100 g de noix râpées.

La pâte : Préparez une pâte à tarte aux noix. Mélangez la farine, les noix râpées et le sucre dans une terrine. Incorporez le beurre, en le frottant du bout des doigts pour obtenir un mélange sableux. Liez la pâte avec le jaune d'œuf et 3 ou 4 cuill. à soupe de lait, afin de mieux l'étaler au rouleau. Foncez un moule (20 cm) légèrement beurré et étalez la pâte. Battez les œufs entiers à la fourchette. Faites chauffer le café très fort et le sucre pour obtenir une mousse. Versez ce liquide sur les œufs sans cesser de battre, puis délayez avec cette crème les noix et la farine prévus pour la garniture et placés dans une terrine. Versez dans la pâte à tarte. Faites cuire à four moyen pendant 30 m. Démoulez froid.

Fondant aux poires

Préparation : 20 mn. Cuisson : 30 mn.

6 personnes : 12 cuill. à soupe de farine, 12 cuill. à soupe de sucre, 5 petits œufs ou 4 gros, 125 g de beurre, 1 paquet de levure chimique, 1 pincée de sel, 2 cuill. d'eau, 6 belles poires (on peut utiliser des poires en conserve).

Pélez les fruits. Coupez-les en quartiers. Faites fondre le beurre dans une casserole. Dans une terrine, mettez la farine, le sucre, le sel et les œufs. Mélangez en ajoutant peu à peu le beurre fondu. Disposez dans le fond du moule quelques quartiers de poires. Ajoutez les autres morceaux à la préparation et versez celle-ci dans le moule à manqué. Faites cuire à four moyen pendant 30 mn. Ce fondant peut être dégusté froid ou tiède.

GALETTES MERINGUÈES AUX AMANDES

5 blancs d'œufs (restant après avoir fait une crème anglaise par exemple), 150 g de sucre en poudre, 150 g d'amandes en poudre, 1 c à soupe de farine. Amandes effilées à volonté.

Battez les blancs d'œufs en neige ferme. Incorporez-leur le sucre, les amandes et la farine en mélangeant délicatement pour ne pas casser les blancs d'œufs. Beurrez la plaque du four et déposez-y de petits tas de pâte à l'aide d'une cuillère à soupe. Saupoudrez chaque tas d'amandes effilées et faites cuire 10 mn à four moyen. Laissez refroidir et servez avec de la confiture ou de la crème anglaise à volonté.

SOLUTION

DES MOTS CROISÉS

de la p. 26

Horizontalement : 1. Kamien. 2. Elégia; Caus. lit. Réclamer. IV. Au; snobisme. V. Tri; op; pu. VI. Olla; heures. VII. Stoïcisme. VIII. Eân; il; eau. IX. Adieu; To; X. Erre; ri. XI. Sorte; lésés.

Verticalement : 1. Kératose; as. 2. Aleurites. 3. Mec; hon; er. 4. Igle; ai; art. 5. Clano; cidre. 6. Hémophilie. 7. EB (Elie de Beaumont, Leonce); esse. 8. Cri; um; une. 9. Ce. Sprée. 10. Ou; mu; âtre. 11. Isée; soucis.

PROTECTION DE LA NATURE
(flore et faune sauvages et sites)

Un décret N° 77-1297 du 25 nov. (JO-27 page 5562) réglemente les Etablissements DETENANT DES ANIMAUX d'ESPECES NON DOMESTIQUES : Les établissements d'ELEVAGE, VENTE, LOCATION ou TRANSIT d'ANIMAUX d'ESPECES non DOMESTIQUES, ainsi que les établissements fixes ou mobiles destinés à la présentation au public de SPECIMENS VIVANTS de la FAUNE locale ou étrangère, doivent faire préalablement l'objet d'une AUTORISATION (art. Ier). Cette demande d'autorisation est adressée au PREFET (préfet de police à Paris) art 2; le préfet transmet le dossier au Ministre chargé de la protection de la nature (art 5) qui, dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier, fait connaître au Préfet s'il est d'accord (art 6) dès réception de l'accord du ministre, le préfet recueille l'avis des "collectivités locales" qui doivent se prononcer dans le délai de 45 jours, faute de quoi il est passé outre (art 7); il recueille également l'avis de la "commission des sites" puis statue dans les 5 mois du jour de la réception du dossier complet de la demande d'autorisation par la préfecture (art 10). L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe les conditions de conformité nécessaires (art. II); toute modification apportée aux installations ou conditions de fonctionnement au transfert de tout ou partie de l'établissement dans un autre endroit est soumise à l'agrément préalable du préfet (art. 13).

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation est affichée à la mairie pendant un mois au minimum ; il en est de même pour tout arrêté concernant des modifications; le même extrait est affiché par les soins du bénéficiaire de l'autorisation en permanence et d'une façon visible; un avis est inséré, par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant, dans 2 journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département (art. 15). Les établissements doivent tenir tous registres et documents administratifs permettant aux agents et services habilités d'en effectuer le contrôle (art. 16 et 19).

- Indépendamment des poursuites pénales encourues lorsqu'un agent habilité constate l'inobservation des conditions imposées à l'exploitant : le préfet impartit au contrevenant un délai pour se mettre en règle, et, si à l'expiration de ce délai l'exploitant ne s'y est pas conformé, le préfet PEUT; soit faire procéder d'office, aux frais de l'exploitant, à l'exécution des mesures prescrites, soit obliger l'exploitant à consigner entre les mains d'un comptable public une somme répondant des travaux à exécuter, qui lui sera restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux à réaliser.

- Après avis de la "commission départementale des sites" le préfet peut, soit suspendre par arrêté le fonctionnement de l'établissement jusqu'à exécution des travaux imposés, soit proposer au ministre chargé de la protection de la nature la FERMETURE de l'établissement (art. 22) et faire procéder, par un agent de la force publique, à l'opposition des scellés sur l'établissement en infraction (art 22).

- Pendant la durée de la suspension, l'exploitant est tenu d'assurer à son personnel le paiement des salaires, indemnités de toute nature quand la fermeture est prononcée, l'exploitant est tenu d'assurer, sous le contrôle de l'administration, le placement des animaux.

Enfin le décret ne s'applique pas aux établissements de :

- 1°/ d'élevage, vente ou transit de GIBIER,
- 2°/ de pisciculture et d'aquaculture,
- 3°/ des établissements et instituts mentionnés à l'art 8, loi N°76-629 du 10 juillet 1976 concernant la protection de la nature,
- 4°/ aux établissements, expositions; FOIRES ou MARCHES ne concernant que des ANIMAUX d'espèces domestiques (art. 24) c'est à dire: des espèces ayant subi modification par sélection de la part de l'homme.

ILS ONT CHOISI DE VIVRE A CORPS

=====

Les connaissez-vous ?

Lui : employé des Ponts et Chaussées, hier encore géomètre à Grenoble.

Depuis sa naissance il venait en vacances à Corps et c'est son pays d'adoption.

Elle : une voisine de la Salle-en-Beaumont, il y a un mois encore aide-puéricultrice à la Tronche, après plusieurs années d'études.

Mariés depuis 6 mois, ils ont tout abandonné : appartement confortable, situations et avenir assurés, pour venir s'intégrer à notre communauté rurale.

Selon l'expression consacrée, "il faut le faire" !

Vous les avez reconnus ? oui, il s'agit de Roland et Ginette Bouvier.

Par une de ces "révisions déchirantes" dont sont seuls capables les êtres de caractère, ils ont résolument tourné le dos à la ville inhumaine pour vivre dans un cadre de leur choix qui leur permette de revenir aux vraies valeurs, aux vérités premières.

Ils ont délibérément sacrifié une partie de leur bien-être matériel pour pouvoir profiter des vraies richesses de ce monde, qui sont gratuites, à condition de savoir les découvrir.

Leur geste est un symbole, en même temps qu'un appel à ceux qui ont quitté le pays et qui, secrètement, souhaitent d'y revenir; il faudrait beaucoup d'exemples semblables pour redonner vie à nombre de villages en péril de mort.

Merci, Roland et Ginette Bouvier, d'être venus vous joindre à Nous.

Recevez tous nos souhaits de bienvenue avec nos vœux de bonheur et de prospérité dans notre cher village de Corps.

A l'oral du bar, le professeur de mande :

- Voyons Hélène, dites-moi ce que représente pour vous la formule SO₄-H₂ ?

- Heu, heu, c'est drôle, c'est même bizarre, je l'ai au bout de la langue...

- Vite, vite, malheureuse, crachez vite, c'est de l'acide sulfurique!

Devinez : Quelles sont les bêtes les plus susceptibles ?

- Les araignées parce qu'elles prennent la mouche

.....

Dadit page suivante

Nous repartons pour Anora, but du voyage où nous passerons les 2 prochaines nuits. La route est large, la circulation fluide, Jean, notre chauffeur se laisse griser jusqu'à un strident coup de sifflet, qui nous arrête sur le bord de la route, le motif, excès de vitesse et les gendarmes italiens restent intraitables malgré la diplomatie employée par le Dr Cardin, il faut payer 10000 lires Jean s'exécute et nous repartons.

16heures, voici Anora, le car s'arrête devant l'hôtel Atlantic en 5 minutes Mmes Rochas et Arbouet font la répartition des chambres spacieuses et confortables, elles nous permettent de nous rafraîchir avant de repartir visiter le bord du lac de Côme, Stréssa, Baveno etc.. Nous revenons pour le repas du soir et décidons de goûter à la vie nocturne des italiens, le "Mirage" nous accueille avec un bal rétro et une ambiance formidable dans un cadre très sympathique, mais la journée a été longue et nous apprécions notre lit. Pas pour longtemps, le réveil est fixé à 7h.30, départ par bateau à 9h. pour Isola Bella. Le temps est toujours gras et les montagnes couvertes de nuages, mais il ne pleut pas et nous pouvons visiter le palais des princes Boronées et surtout les jardins où s'épanouissent des canélias, magnolias, azalées, rhododendrons etc.. Ces arbres magnifiques nous laissent un peu rêveurs, quand nous songeons au climat de Corps.

L'après midi, nous allons visiter Orta et son lac de montagne, ce petit village nous séduit et malgré ces petites ruelles escarpées, nous escaladons la colline et au lieu de retrouver le car, nous sommes au moins 100m au dessus, il faut redescendre et c'est une véritable expédition. Mr Pollinzier, Corréard et Martinelli, habitués à la marche en montagne n'ont d'ailleurs pas failli revenir..

Le soir nous allons goûter aux joies nocturnes, sur un bateau ancré dans le port d'Arona, mais l'ambiance est un peu trop Yé-Yé et ne convient pas tellement.

Le lendemain, c'est le retour, départ à 8h. pour Milan où un guide doit nous faire visiter la ville à 10h, malheureusement il n'est pas au rendez-vous, aussi nous avons le temps libre jusqu'à midi. A 13h. le guide arrive pour une visite rapide de Milan, le le dôme, le cimetière monumental, etc.. Mais Corps est encore loin et il faut se dépêcher, à 15h. c'est le départ. On roule un moment, on s'ennuie un peu et le chauffeur, pour nous réveiller, nous offre le champagne qu'il avait mis au frais à cette intention. Aussitôt tout le monde se réveille et nous faisons en sens inverse la même route qu'à l'aller.

A 16h. nous arrivons à Aoste pour épuiser les dernières lires et surtout faire le plein de bonnes bouteilles, à 19 h. dernier repas à Aoste et c'est le retour, tout se passe bien, nous ne voyons ni frontière, ni douane, ouf, ça y est, nous sommes à Chamonix.

L'arrivée se fera à Corps à 3h. du matin, après un dernier verre de l'amitié à Domène et après avoir déposé les passagers de Grenoble et la Mère. Tous les participants sont unanimes pour déclarer le voyage très agréable et sont volontaires pour se faire inscrire pour le prochain.

Une constatation : il n'y a plus de spaghettis en Italie, mais par contre beaucoup de dindons.

Tous nos compliments au club du 3ème âge et à voyage conseil de la Mère pour l'organisation de ce voyage.

La quête réalisée au profit du chauffeur se montait à 500frs merci à tous.

- HISTORIQUE -

Les origines du Canal de la rive gauche sont assez confuses et les divers documents qui en font état sont contradictoires. De plus, son histoire est inséparable de celle des 4 moulins de la rive droite, meuniers et agriculteurs n'ayant cessé de s'opposer au cours de nombreux procès.

Il est vraisemblable d'admettre que sa création remonte à une période très ancienne, peut-être à la domination romaine, plus sûrement au 12ème ou 13ème siècle. Un éboulement s'étant produit au lieu-dit Gournier l'a rendu inutilisable pendant au moins un siècle.

Dans le "Mémoire pour les intéressés au Canal de Corps (1835) il est question, à propos de l'acte de vente des moulins du 18 juillet 1594...." des traces toujours subsistantes (sur la rive gauche) d'un autre canal, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps.... (ce canal) était resté fermé pendant un temps immémorial et de nombreux vestiges de maçonnerie et d'autres travaux avertissaient seuls de son ancienne existence.... "

Dans le "journal de Jurisprudence de la Cour Royale de Grenoble (1854), page 52, on relève : "... la preuve de l'existence des vestiges d'un ancien canal sur la rive gauche du ruisseau de Corps, qui remontait à la plus haute antiquité..." et, plus loin..... " aucun titre, aucune preuve ne venaient constater par qui et en vertu de quel droit cet ancien canal aurait été ouvert et à quel usage il était destiné".

Toutes les suppositions sont donc permises, mais il est hors de doute que ce canal a été créé pour l'irrigation et non pour actionner des moulins, ainsi que semble l'admettre, dans plusieurs de ses "attendus", le jugement du 6 juin 1939 (1) relatif à la propriété des sources de la Sezia :

- "attendu que c'est la canal de décharge (des moulins) qui est à l'origine du canal actuel d'arrosage."

- " attendu qu'il faut observer que Bonthoux, créateur du canal, n'avait concédé aucun droit"

- " attendu que le 3 juin 1475 le Dauphin baille à cens⁽²⁾ à Bonthoux un moulin et un domaine qui s'étend jusqu'à la limite de la paroisse de Corps avec droit d'établir un canal; qu'il entreprend ce canal"

- " attendu que le 18 juillet 1594 un sieur Arabin obtient le droit de prolonger ce canal pour arroser son bien"

- " attendu que les De la Grande (3) deviennent propriétaires purs et simples de la propriété qui s'étend jusqu'à l'origine de l'ancien canal à Gournier, limite des paroisses....."

- " attendu que le canal disparaît sous des éboulements et que la Révolution survient."

(1) Ce jugement sera relaté dans le prochain article.

(2) donne en location.

(3) Seigneur de l'époque.

.....

Ces attendus sont entachés de plusieurs inexactitudes, sans influences d'ailleurs sur le jugement lui-même, ainsi que nous le verrons par la suite.

- 1 - Observons tout d'abord que les 4 moulins en question sont tous situés bien en-dessous du canal actuel (environ 50m de dénivelée) et en aval. Il s'agit de l'ancien moulin Vincent (Blanchard), des 2 moulins Dumas (Calvat) et du moulin de Paquette (Conte) en limite de la commune des Côtes-de-Corps. Le canal de décharge des moulins ne peut donc être à l'origine du canal actuel puisque la naissance de ce dernier se situe sur la commune de la Salette, à 2500m en amont des moulins et à 1000m d'altitude.
- 2 - Le canal remontant au 12ème ou 13ème siècle n'a pu être créé par Bonthoux au 15ème siècle.
- 3 - la "limite des paroisses" dont il est question est probablement celle de Corps et des Côtes-de-Corps, au lieu-dit Paquette, où se trouvait le dernier des 4 moulins.
- 4 - L'origine du canal ne pouvait se situer à la limite des paroisses de Corps et de la Salette car à cet endroit le lit du canal surplombe le ruisseau de 50m environ. Ce n'est que 400m en amont que les niveaux sont identiques.
- 5 - On ne voit pas très bien comment le sieur Arabin aurait pu prolonger le canal actuel - à la sortie d'un moulin - pour arroser sa propriété. Il faudrait alors admettre qu'il existait un moulin actionné par une chute à la Côte ou aux Vergers, ce qui n'est corroboré par aucun écrit ni aucun vestige.
- 6 - Enfin, la mention relevée dans l'acte du 18 juillet 1594 démontre bien que le canal actuel était distinct des canaux alimentant les moulins puisqu'il coulait sur la rive gauche alors que ceux-ci étaient tous bâtis sur la rive droite.

En réalité, ces attendus font état du canal d'alimentation des 2 moulins Dumas - qui prenait naissance en aval du moulin Vincent - du canal de décharge de ces 2 moulins et du canal du moulin de Paquette.

L'histoire du canal de la rive gauche comprend donc deux périodes: celle s'étendant de sa création jusqu'au grand éboulement et celle de la Révolution à nos jours.

Pour la bonne compréhension de ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler quelques notions de droit rural concernant le régime des eaux avant 1789.

En 1339, le Dauphin Humbert II donna en albergement (4) aux habitants de Corps l'eau du ruisseau de la Salette moyennant une redevance de 20 setiers de froment .(5)

L'albergement avait les effets suivants :

- a/ le domaine direct, qui comprend les sources et les moulins, reste la propriété des Dauphins.
- b/ le domaine utile, comprenant l'eau dérivée dans les canaux - soit d'irrigation, soit d'alimentation des moulins - devient la propriété des habitants de Corps.

A une époque indéterminée, les Dauphins ont cédé les sources et les moulins à des meuniers puis, dans le courant du 15ème siècle, les moulins ont été emportés par les crues du torrent.

La Commune de Corps conserva le domaine direct (l'eau des sources) ainsi que le domaine utile qui servit en totalité à l'arrosage. Elle ne payait aucune redevance au seigneur puisque les moulins n'existaient plus.

Pendant au moins un siècle, le canal resta inutilisé en raison de l'éboulement de Gournier.

G. BOUVIER

à suivre : Le grand renouveau de l'An IV et le procès Dumas
(1804-1836)

- (4) albergement : sorte de bail emphytéotique perpétuelle.
- (5) I setier = 150 litres environ.

NEUROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de Mr Emile GUEYDAN de Draguignan, frère de Mme Madeline ROCHAS et de Mr Adrien GUEYDAN.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

NOUS AVONS FAIT UN BEAU VOYAGE

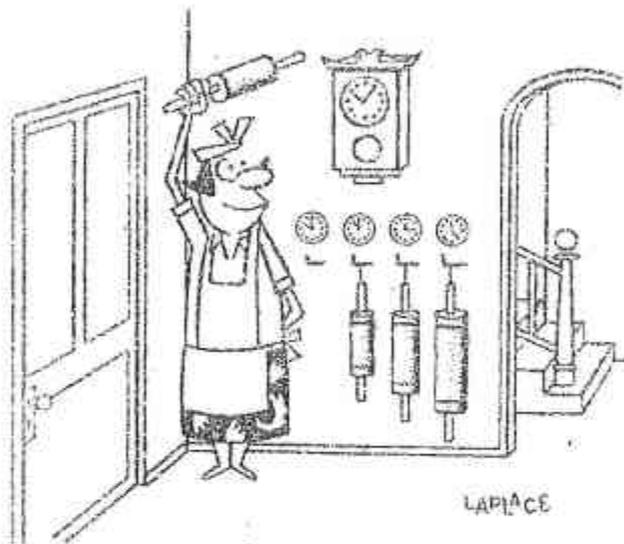
Le mercredi 26 mai à 6 h. , grand branlebas sur les Fossés, c'est l'heure du départ pour le voyage du club du 3ème âge, aux lacs italiens. Tout le monde est prêt et prend place dans un magnifique car de la Sté Traffort, équipe de toilettes, bar, etc..

Un premier arrêt à la Mure, un autre à Jarris et le dernier à Grenoble pour prendre des passagers, cette fois c'est complet, les 41 participants sont à bord. Tout va bien, le temps est gris, le soleil absent, mais le moral est au beau fixe. Nous suivons la rive droite de l'Isère jusqu'à Monmélian et nous bifurquons sur Albertville et les gorges de l'Arly. L'allure se ralentit, car la route est étroite et sinueuse, mais voilà Megève et ses innombrables chalets, à partir du Fayet nous apercevons le Massif du Mont Blanc et à Chanonix, le ciel se découvre, pour nous faire découvrir l'aiguille du Midi et les glaciers.

Nous approchons du Tunnel et de la douane, où des centaines de camions font la queue, car la veille c'était fête Nationale en Italie et ils n'ont pu livrer leurs marchandises.

Pas de problème pour le car et ses passagers, la frontière et les postes de douane sont franchis à toute allure. A 10h. 1^{er} arrêt à Courmayeur, pour déguster un expresso et se dégourdir les jambes. Nous retardons nos montres d'une heure, car l'Italie n'est pas encore à l'heure d'été, il est donc 9 heures et nous avons fait beaucoup de chemin. Nous découvrons Courmayeur et ses toits de pierres, le temps est gris et la vallée bien triste, cela ne dure pas, voilà déjà Aoste et sa vallée verte et large. La ville est envahie de camions et la circulation difficile, heureusement nous disposons d'un agent de ville dans le car et en 5 minutes, nous sommes sortis de l'embouteillage.

Le déjeuner est prévu à l'hôtel Kanguru à Novara à 12h.30, nous sommes exacts. Immédiatement, nous attaquons le plat national : pâtes à la tomate, le service est un peu lent mais à nouveau, parmi les passagers se trouve un serveur stylé qui vient rapidement en aide aux deux serveurs maison, un peu dépassés par cet envahissement de Corpatus.



LAPIACE

Sans paroles.



— C'est ça, un traïquant d'armes ?

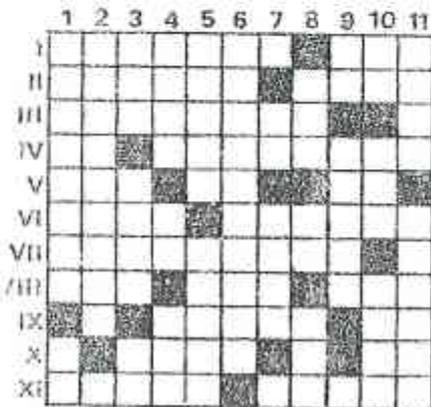


On pense beaucoup que vacances, il me semble... (Harvec)



Tu peux acheter les marijets de bain nous irons sûrement à la mer!... (Ged)

MOTS CROISES



Horizontalement :

I. Echassier d'Amérique du Sud ; Calme. II. Poème lyrique ; ingénieur français né à Dieppe. III. Demander avec insistance. IV. Article contracté ; admiration marquée pour tout ce qui est en vogue. V. Classement ; fleuve à l'envers ; participe. VI. Port japonais ; comptent le temps. VII. Qualité qui consiste à surmonter les douleurs. VIII. Née à l'envers ; personnel ; liquide. IX. Au revoir ; symbole. X. Flâne ; participe. XI. Variété ; roulés.

Verticalement :

I. Épaississement de la partie cornée de la peau ;

champion. 2. Arbres d'Extrême-Orient. 3. Familièrement ; homme ; rivière de Normandie ; infinitif. 4. Station de sports d'hiver autrichienne ; paresseux ; quel qu'il soit il se tourne vers la beauté. 5. Gendre de Mussolini ; boisson. 6. Anomalie sanguine. 7. initiales d'un géologue français né à Canon ; sert à accrocher. 8. Appel ; grecque inversée ; article indéfini. 9. Adverbe ; rivière d'Allemagne. 10. Préposition ; changement ; on aime se serrer autour les soirs d'hiver. 11. Professeur de Démosthène ; tracas.

